Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		ANNONCES	
Par la Poste, Un An. . . . . . . 20 francs.		Annonces . . . . la ligne	0,30
Six Mois . . . . 10 —		Réclames . . . . —	0,40
Trois Mois . . . . 5 —		Faits-divers . . . . —	1,30
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus		Chronique locale . . . . . —	2,50

TEMPERATURE

Lille, le 29 mai.

Minimum, nuit, abrité......	9°6
— — découvert......	9°2
Surface du sol, 8 h. du matin..	14°2
A 1 mètre de profondeur.....	10°5
De l'air à l'ombre............	17°2
Maximum, jour, à l'ombre...	20°4
— — au soleil....	22°5

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0-/-70
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 29 mai (2 h. du matin) la pression était de 736 m/m ; le 30 mai (2 heures du matin) la pression est de :

A L'ŒUVRE !

Maintenant que la crise de la grève et que l'agitation électorale sont passées, le Syndicat indépendant des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais fait la revue de ses forces.

Avec une satisfaction tout à fait légitime, il constate que ses groupes ont supporté l'épreuve victorieusement.

Ils en sortent plus nombreux, plus vigoureux.

Peut-on meilleure preuve de leur énergique et bienfaisante vitalité.

Certes, tout était au désavantage des syndiqués indépendants.

Contre eux ils avaient les rouges avec leur tyrannie et leurs excès révolutionnaires.

Malgré eux ils étaient forcés d'abandonner le travail.

Tous ont souffert dans leur salaire, et bon nombre dans leurs biens et leurs personnes.

On a raconté les maisons pillées, dévastées et les travailleurs obligés de suivre ou de précéder la patrouille, injuriés, outragés, roués de coups.

Et on n'a pas tout dit.

Pendant deux mois, du fait de l'incurie et de l'impuissance des pouvoirs publics, ils se sont trouvés en véritable pays barbare, où chacun, pour la sécurité et la défense des siens et de sa propre personne, ne pouvait compter que sur lui-même.

Eh, bien ! malgré ces ennuis et ces tracas, malgré ces souffrances qui mettaient en danger jusqu'à leur vie, nos braves syndiqués indépendants sont restés fidèles au groupement professionnel, et la propagande syndicale n'a pas subi d'interruption : il y a sensible augmentation et dans le nombre des sections syndicales communales, et dans celui des adhérents des anciens groupes locaux.

Ces constatations sont tout à la louange de l'esprit d'initiative et de l'infatigable énergie de l'élite de nos travailleurs des mines.

Que de bourgeois, en pareille circonstance, se seraient philosophiquement — employons un adverbe plus indulgent que juste — retirés chez eux dans l'inaction et le découragement, en s'écriant : Il n'y a rien à faire, tout est perdu !

Donnons des chiffres.

Douze nouveaux centres sont créés, et de nouvelles adhésions ont été enregistrées dans les sections déjà existantes.

Laissons la parole au *Travailleur Libre* du 27 mai :

Mardi, à Douai, il y avait 14 nouvelles adhésions ; le lendemain, à Denain, on en comptait 6 et jeudi, à Lens, à la fosse n° 12, elles dépassaient 50. Les comptes-rendus des séances que va publier le *Travailleur libre* montreront qu'il en est de même partout. Avant la fin de l'année, certainement, le syndicat comptera plus de 10.000 adhérents, tant dans le Nord que dans le Pas-de-Calais.

Nous souhaitons persévérance aux vaillants et désintéressés citoyens travailleurs qui se dépensent pour donner vigueur, prospérité au syndicat indépendant.

Leurs camarades, déjà leurs collègues de syndicat, comptent sur eux ; mais ils comptent aussi sur eux ces nombreux mineurs qui en ont par-dessus la tête de la tyrannie des rouges et de leurs meneurs aux mains blanches.

Les promoteurs du syndicat indépendant le savent bien, et volontiers nous nous associons à cette conclusion du *Travailleur libre*.

En face du mouvement révolutionnaire qui, jusqu'à ce jour, n'a produit que des ruines, triste résultat des grèves longues et inutiles, s'élève donc, chez nous, une organisation ayant pour but de porter remède à ces misères, de faire disparaître ces injustices sociales dont est né le parti révolutionnaire et dont jusqu'à ce jour il a vécu, une organisation qui assurera avant peu le Paix entre le Capital et le Travail, tout en préparant le triomphe des justes revendications du monde ouvrier minier de notre région.

Nous saluons de grand cœur ces espérances.

Les réaliser n'est pas l'œuvre d'un jour et ce ne sera pas sans lutte, sans effort, sans sacrifice que nous atteindrons le but.

Le bien ne se fait pas sans peine, mais devant cette peine ne reculent pas les âmes trempées.

Nous le voyons au syndicat indépendant des mineurs.

Souhaitons de le voir dans les différentes catégories du monde du travail : c'est la condition de l'indépendance et de la sécurité des travailleurs.

V. H.

ECHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Tableau d'avancement. — *Artillerie.* — Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'officier d'administration de 3e cl. du service de l'artillerie à la suite du concours de 1906 :

1° Comptables. — MM. Louis (M. D. F.), adjudant au 2e bataillon d'artillerie à pied, classé à la direction de Lille (service) ; Louis (P. R. A.), adjudant au 15e d'artillerie, classé à la direction de Cherbourg (service).

2° Artificiers. — M. Vanderpotte, chef-artificier au 27e d'artillerie, classé au dépôt de matériel d'artillerie de Bourges.

Ordre général relatif aux grèves des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais. — Le général Lebon, commandant le 1er corps d'armée, vient de citer à l'ordre du jour un certain nombre d'officiers, sous-officiers, caporaux et soldats pour leur belle conduite pendant les grèves.

Par l'ordre général n° 19, dit-il, le général commandant le 1er corps d'armée a adressé ses félicitations aux généraux, officiers fonctionnaires et hommes de troupe qui ont concouru au maintien de l'ordre public pendant la durée des grèves des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

M. le ministre de la guerre a bien voulu accueillir favorablement les propositions de récompenses qui lui ont été soumises en faveur des militaires qui ont été blessés ou se sont particulièrement distingués au cours des événements.

Ces récompenses ont été publiées au *Journal officiel*.

Le général commandant le 1er corps d'armée considère comme un devoir d'adresser de publics remerciements à ses collaborateurs immédiats les officiers de son état-major, qui, par un travail consciencieux, assidu, de jour et de nuit, l'ont pendant ces deux mois troublés, secondé dans la tâche qui lui incombait, et l'ont mis à même de faire face aux événements.

Il tient, en outre, à témoigner sa satisfaction à ceux qui, n'ayant pas été l'objet d'une proposition, pour une récompense honorifique, ont été signalés à divers titres par les généraux commandant les troupes et par les directeurs de service.

Le général énumère ensuite les militaires qu'il cite à l'ordre du 1er corps d'armée pour leur activité, leur sang-froid, leur courage ou leur dévouement. Ces militaires appartiennent au gouvernement militaire de Paris, aux 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 9e, 10e et 20e corps d'armée.

Voici les citations qui intéressent le 1er corps d'armée :

Gendarmerie. — 1re légion. — MM. Cacheux, chef d'escadr.; Decroquet, cap.; Dollé, mar.-d.-log.; Delhal, Godin, Benoit, Joanin, brig.; Moreau, Becq, Beaudoin, Lecouvre, Roger, Masse, Vente, Mourion, Dupire, Couvillers, Dupuis, Chopineaux, gendarmes.

Génie. — 3e rég. — MM. Colin, cap.-adj.-maj.; Dumont-Filion, Pigeon, lieut ; Capelle, caporal.

Infanterie. — 16e chass. — MM. Tahon, cap.; Lanquetot, lieut.; Mazas, adjud.; Evely, chass.

— 43e. — MM. Boulanger, chef de bat.; Signorino, cap.; Druesne, serg.; Duchêne, caporal ; Parsy et Allaert, soldats.

— 127e. — MM. Lagrue, capit.; Delfosse et Chalbot, lieut.

— 1er. — MM. Taffin, lieut-col.; Devaux, chef de bat.; Bérode, cap.; Dumont, serg.; Grésillon, soldat.

— 31e. — M. Gsague, chef de bat.

— 145e. — M. Lacroix de Senillaes, chef de bat.

— 33e. — MM. Repalowski et de Marenches, cap.; Gantier, adj.; Fiévez, serg.; May, soldat.

— 73e. — MM. Blondin et Hervé de Beaulieu, chefs de bat.; Dary, s.-lieut.

Cavalerie. — 21e dragons. — M. de Benoist, capit.

— 19e chasseurs. — MM. Mouze, lieut.; Dehaye, trompette ; Maillet et Lagon, cavaliers.

Artillerie. — 15e rég. — MM. Lamoriette, chef d'escad.; Goetz, s.-lieut.; Arnould, adjud.; Gerrebout, mar. d.-log. chef ; Berlin, canonnier-conduct.

— 27e rég. — MM. Morelis, chef d'escad.; Canvet, Dubuisson, Wahl, capit.; Cotterel et Mailiard, lieut.; Louet et Pique, mar. d. log.; Leroy et Destrée, brig.

Le général cite, en outre, à l'ordre du 1er corps d'armée, les officiers fonctionnaires et hommes de troupe dont les noms suivent, qui, par leur activité, leur intelligence, leur initiative ou leur zèle, ont facilité la tâche du commandement et contribué aux résultats obtenus ;

Service d'Etat-Major. — MM. Lévy, chef de bat. au 145e, faisant fonctions de chef d'état-maj. du comm. des troupes du bassin houiller du Nord ; Ondéa, capit. au 3e génie, état-maj. de la 2e div. d'inf.; Devaux, capit. à l'état-maj. de la 2e div.; de Lamiranit, capit. à l'état-maj. de la 3e brig. d'inf.; Prenier, capit. au 43e, adj. au comm. du secteur de Denain.

1re section des secrétaires d'état-major. — MM. Demonchy, serg. ; Dubois, Desenlly et Bouche, soldats ; Coppens et Cordier, secrétaires auxiliaires.

Service de l'Intendance. — MM. Bourgeois, s.-int. à Lille ; Foarquez, s.-int. à Valenciennes ; Litschfousse, adj. à l'int. à Arras ; Daga, offi. d'adm. à Arras ; Dersigny, offi. d'adm. à Maubeuge.

1re section de commis et ouvriers. — MM. Proye, adj. ; Ladent, cap. ; Fontaine et Tretenaere, soldats.

Service de santé. — M. Bottez, méd. aide-maj. de 1re cl. au 19e chasseurs.

1re section d'infirmiers. — MM. Feimy et Delcroix, soldats.

CHEMIN DE FER DU NORD

La fête fédérale de gymnastique qui sera célébrée les 3 et 4 juin, à Tourcoing, ainsi que la visite du Président de la République, vont attirer un très grand nombre de voyageurs à Tourcoing pendant ces deux journées.

Pour assurer le service dans les meilleures conditions, la Compagnie du Nord organisera des trains supplémentaires, qui circuleront continuellement entre Lille, Tourcoing et Mouscron.

De nombreux trains supplémentaires seront en outre, mis en marche entre Tourcoing, Halluin et Menin.

Enfin des trains de plaisir à marche rapide et à prix très réduit seront mis en marche le 4 juin sur Tourcoing au départ de Paris, Rouen, Reims, Hirson et Dunkerque.

Des affiches spéciales feront connaître au public les heures de ces trains de plaisir et le prix des billets.

Le public fera bien de tenir compte de ce que, en raison des mesures imposées pour la réception et le départ du Président de la République dans la gare de Tourcoing, le 4 juin, *l'arrivée et le départ des trains* dans la période de 10 h. à 11 h. du matin et de 8 h. à 9 h. du soir, *seront à peu près complètement suspendus.*

OUVRIERS D'ART

Un concours sera ouvert incessamment entre les jeunes gens qui peuvent invoquer la dispense au titre d'ouvriers d'art.

Seront admis à y prendre part les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 18 ans avant le 21 mars 1906.

Les candidats doivent adresser immédiatement leur dossier à la Préfecture.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux Mairies (Bureau militaire).

LE CONGRÈS des Gardes-champêtres

Le Congrès des gardes-champêtres s'est ouvert mardi à 10 heures, salle des auditions de l'Académie de Musique à Tourcoing, devant près de deux cents d'entre eux. M. Genest Trigant, vice-président de la « Commission permanente du Congrès de 1903 », secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, directeur du *Journal des Gardes-Champêtres*, présidait, ayant près de lui M. Duprez, garde-champêtre de Mouvaux, président de l'association du Nord.

Le président en ouvrant la séance fait allusion au projet de loi « qui donnera aux gardes-champêtres plus d'indépendance et de sécurité. » Ce projet fera les frais des discussions du Congrès. Il porte sur trois points : 1° Création d'un Conseil départemental de sûreté ; 2° traitement minimum des gardes-champêtres ; 3° retrait de l'obligation de l'affirmation des procès-verbaux des gardes-champêtres communaux.

A ces questions plusieurs congressistes demandent d'ajouter : 1° la question des costumes ; 2° la faveur du demi-tarif sur les chemins de fer ; 3° l'obtention de la franchise postale ; 4° l'assurance des gardes-champêtres par les communes.

M. Duprez, garde-champêtre de Mouvaux, demande que les discussions soient courtoises et modérées dans les termes spécialement en ce qui concerne les maires qui sont les chefs de la police.

Deux commissions sont alors nommées pour s'occuper de rédiger des rapports sur les questions soumises au Congrès.

M. le Maire président de l'Association des gardes, entre en séance à 11 heures et annonce que le banquet de clôture du Congrès sera présidé par le Préfet du Nord.

Séance de l'après-midi

A 2 h. 1/2, en assemblée plénière, les résolutions adoptées dans les deux commissions désignées le matin ont été discutées.

Le premier bureau était présidé par M. Lefebvre, de Meurchin (Pas-de-Calais), ayant comme assesseurs MM. Fauquenberghe, d'Herin, Desprez d'Avion, Oriel, de Saint-Sauveur (Somme), Wantier, d'Haucourt (Nord).

Le 2e bureau était présidé par M. Brunin, brigadier de police d'Halluin ; assesseurs, MM. Monin, d'Authieu (Nièvre) ; Vidert, de Charny (Seine-et-Marne) ; Vanveren, de Marcq-en-Barœul et Hocq, de Seclin.

Trois cents congressistes environ étaient présents.

M. le Maire, président d'honneur de l'Association des gardes-champêtres, présidait, entouré de MM. Trigant Genest, Henri Loridant, conseiller général, Duprez, président de l'Association du Nord, et des membres de la Commission permanente du Congrès de 1903.

Parmi les gardes-champêtres il s'en trouve qui viennent de l'Hérault, de l'Aube, de l'Oise, de Seine-et-Marne, etc.

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue aux congressistes et les remercie d'avoir choisi (?) Tourcoing pour tenir leur congrès. Rien ne sera négligé pour leur rendre un séjour agréable, ils ont déjà pu s'en convaincre par les quelques heures qu'ils ont passé dans la ville.

» Le projet de loi qui porte la signature de M. Druon n'a pas encore été déposé parce que pendant les 8 derniers mois la Chambre était trop occupée ». Ce que l'on perd de temps à faire la guerre aux catholiques.

Il livre ce projet aux critiques des gardes-champêtres qui pourront y faire des corrections et des amendements.

Beaucoup auraient voulu que les maires ne désignent plus les gardes-champêtres. Le président de la réunion dit qu'il a interrogé beaucoup de ses collègues et il s'est vite aperçu qu'il serait impossible d'arriver à un résultat.

M. Loridant, conseiller général, subitement pris d'un zèle tout neuf, promet — les promesses coûtent si peu — qu'il fera son possible pour faire aboutir les revendications des congressistes.

M. Trigant Genest parle de « la question d'*embrigadement* », consistant dans le retrait aux maires du droit de désigner leurs agents. Il demande de mettre cette question au second plan : « Il faut prendre patience, et pour arriver à un résultat », M. Trigant préconise une campagne près des conseillers généraux et d'arrondissement et des députés, afin que les mandants déposent dans leurs assemblées des vœux à ce sujet.

La discussion du projet de loi commence ensuite ; le premier article est ainsi conçu :

Article premier. — L'article 102 de la loi municipale du 5 avril 1884 est modifié et remplacé par la rédaction suivante :

Toute commune doit avoir au moins un agent chargé d'assurer la police sur son territoire ; plusieurs communes limitrophes entre elles pourront s'entendre pour avoir un agent en commun ; dans les communes rurales cet agent prendra le nom de garde champêtre.

Les gardes-champêtres sont nommés par le maire ; ils doivent être agréés et commissionnés par le sous-préfet ou par le préfet dans l'arrondissement du chef-lieu. Le préfet ou le sous-préfet devra faire connaître son agrément ou son refus d'agréer dans le délai d'un mois.

Lorsqu'il s'agira d'un agent commun à deux ou plusieurs communes, cet agent sera nommé par les maires de ces communes qui s'entendront entre eux à cet effet. A défaut d'entente, le garde sera nommé par le préfet.

Les gardes-champêtres doivent être assermentés. Ils peuvent être suspendus par le maire, mais lorsqu'il s'agira d'un garde commun à plusieurs communes la mesure disciplinaire ne pourra être prise qu'après entente entre les maires des communes intéressées.

La suspension ne deviendra définitive qu'après avis du Conseil départemental de la sûreté.

La suspension ne pourra durer plus d'un mois. Le préfet seul peut révoquer les gardes-champêtres, mais la révocation ne peut être prononcée qu'après avis du Conseil départemental de la sûreté.

En dehors de leurs fonctions relatives à la police rurale, les gardes champêtres sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel il est assermenté, les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale. Ils dressent des procès-verbaux pour constater ces contraventions.

Adopté à l'unanimité.

M. Duprez, garde-champêtre à Mouvaux, président de l'Association du Nord, a reçu de nombreuses lettres de gardes-champêtres qui s'associent aux décisions qui seront prises par le Congrès. « La principale chose à obtenir, dit M. Duprez, est la stabilité des gardes afin qu'ils ne soient plus à la merci des maires ni des Conseils municipaux ou de personnages politiques ».

Ce vœu est quelque peu ironique en présence de la présidence du Maire de Tourcoing et de M. Henri Loridant, de la Ligue maç∴ des droits de l'homme.

L'article 2 est ainsi conçu :

Article 2. — Il est créé dans chaque département un conseil départemental de la sûreté.

Le Conseil comprend :

Le préfet ou son délégué, président. Le chef du parquet du chef-lieu du département ; le commissaire central ou le commissaire du chef-lieu du département ; quatre conseillers généraux délégués par leurs collègues ; un conseiller d'arrondissement désigné par ses collègues dans chaque arrondissement ; les deux juges de paix les plus anciens du département et le juge de paix du canton dans lequel se trouve le garde à juger ; un garde-champêtre élu par ses collègues dans chaque arrondissement.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son président ; il nomme deux vice-présidents et un secrétaire.

Il a pour mission de donner son avis sur les mesures disciplinaires et prononcer contre les agents de la police municipale et rurale et sur les propositions de distinctions honorifiques dont ces agents pourraient être l'objet.

MM. Lefebvre et Daire, gardes-champêtres, le premier à Meurchin (P.-de-C.) ; le second à Allenduy (Ardennes), ont établi un rapport. Ils démontrent les avantages qui résulteraient de l'adoption de cet article, les gardes seraient beaucoup plus indépendants et lorsque, des peines seraient portées contre eux telles que suspension, suppression de traitement, etc., ils pourraient se défendre devant le conseil départemental.

L'article est adopté à l'unanimité.

On passe ensuite à l'article 3.

Article 3. — Il sera ajouté au paragraphe 6 de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884 ainsi conçu : « Des traitements et autres frais du personnel de la police municipale et rurale et des gardes des bois de la commune ».

L'alinéa suivant :

Les chiffres des traitements des agents de la police rurale seront fixés de la façon suivante : 60 fr. par mois au minimum pour la quatrième classe avec augmentation de 20 fr. par mois par classe jusqu'à 120 fr. Les classes devront être suivies ainsi qu'il suit : les gardes des communes dont le centime par rapport à la population est de 0,10 ou au-dessous, ayant moins de 500 habitants et moins de mille hectares seront de 4e classe ; ceux des communes dont le centime par rapport à la population est de 0.101 à 0.141 par 500 habitants ou de 1000 à 2000 hectares de superficie seront de 3e classe ; ceux des communes dont le centime par rapport à la population est de 0.141 à 0.180 ayant de 1.000 à 3.000 habitants, 3.000 hectares de superficie, seront de 2e classe ; et ceux des communes dont le centime par rapport à la population est de 0,18 ayant plus de 3.000 habitants ou plus de 3.000 hectares, seront de la 1re classe.

Un long débat s'engage.

M. Hocq, brigadier à Seclin, a la parole. Les chiffres des traitements ne sont pas assez élevés pour que les gardes puissent remplir leur service avec efficacité. Quant aux gratifications ce sera encore un moyen pour les maires de peser sur eux. Il propose le tarif suivant : 4e classe 100 francs, 3e classe 120 fr., 2e classe 150 fr., et 1re 175 fr. par mois. Si les communes ne peuvent faire face à ces dépenses, elles auront recours aux départements et à l'Etat qui doivent leur venir en aide. En outre, le rapporteur ajoute que l'embrigadement est la seule garantie de stabilité qu'ils puissent obtenir.

Le maire répond qu'il n'est pas possible que l'Etat puisse intervenir dans les dépenses, notamment à cause de la loi de 1884 qui dit que les communes ont la charge de payer leurs gardes-champêtres, puis il rappelle le récent discours de M. Poincaré, ministre des finances, *qui a dû avouer des déficits* dans les budgets.

Les ressources deviendront encore plus difficiles par suite de la création des caisses de retraites et les œuvres de solidarité sociales qui *vont être votées*. Comme c'est instructif : si le déficit est avoué où trouvera-t-on de l'argent pour les réformes ? Les gardes-champêtres sont les premiers à s'en apercevoir.

Et M. le maire recommande à ces intéressants fonctionnaires de ne pas tenter un » saut un peu trop brusque. » Augmenter les classes de 20 francs, c'est pour lui le maximum des *promesses* (?) qu'il puisse faire ; ce sera « un gros changement ».

M. Hocq répond ; à son avis les traitements des gardes-champêtres ne sont pas assez importants ; une discussion animée s'engage. De nombreux congressistes donnent leur opinion ; finalement on adopte les chiffres suivants : 4e classe, 80 fr. ; 3e, 100 f.; 2e, 130 fr. ; 1re, 150 fr. Si l'on ne peut obtenir ce résultat, M. Trigant propose qu'il soit donné des indemnités de résidence en se basant sur l'importance des départements et des communes. En un mot, rien de précis ni rien qui engage l'avenir.

On passe ensuite à l'article 4.

Article 4. — L'affirmation des procès-verbaux des gardes-champêtres communaux n'est plus obligatoire. L'article 10 de la loi du 30 août 1790, l'article 1er de la loi du 6 octobre 1791, l'article 11 de la loi du 28 floréal an X sont abrogés.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport sur cette question est lu par M. Duriez, d'Houplin,

M. Daire, garde-champêtre à Allenduy, donne ensuite lecture d'un rapport sur la franchise postale entre les gardes-champêtres et leurs chefs hiérarchiques. Adopté à l'unanimité.

La séance est ensuite levée.

Nouvelle séance ce matin, à 8 h. 1/2, pour continuer la discussion des rapports, notamment la question de la réduction des tarifs des chemins de fer.

A une heure de l'après-midi, aura lieu le banquet dans l'enceinte de l'Exposition.

Gazette du Nord

— Le service funèbre, prescrit par Mgr l'Archevêque, pour le repos de l'âme de **M. le vicaire-général Maurice**, eut lieu mardi, à 11 h., en la Basilique Métropolitaine.

Le Saint Sacrifice était offert par M. le chanoine Hécart, archiprêtre.

Sa Grandeur tenait chapelle ; MM. les Vicaires-généraux et MM. les Chanoines, membres du chapitre étaient à leurs stalles.

Beaucoup d'ecclésiastiques, venus de tous les coins de l'arrondissement, étaient groupés autour du catafalque. Remarqué également le cher Frère Visiteur des Ecoles chrétiennes, le cher Frère Frumence, directeur à Douai, accompagnés de deux autres Frères.

Le grand Séminaire, au complet ; des délégations du petit Séminaire, de l'Institution N.-D. de Grâce et des Ecoles libres de Cambrai, assistaient aussi à la cérémonie funèbre.

Les chants furent exécutés par les élèves du grand Séminaire, sous la direction de M. l'abbé Vandewale.

La cérémonie se termina vers midi un quart, par l'absoute donnée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

On annonce la mort :

— **A DUNKERQUE**, de notre confrère, **M. Louis Dombrain**, rédacteur au *Nord Maritime*, décédé lundi à 5 h., emporté en trois jours et à l'âge de 43 ans par une double congestion pulmonaire.

Les funérailles seront célébrées demain jeudi, à 9 h., en l'église St-Martin.

— **A PARIS**, de **M. Paul Espinas**, conseiller à la Cour d'appel. M. Espinas a été, en 1879, conseiller à la Cour de Douai.

— **A WAVRIN**, de **M. Géréon Lemaire**, décédé le dimanche 27 mai. Le défunt était un fidèle lecteur de la *Croix du Nord*.

— Lundi, à dix heures, ont eu lieu, en l'église de **CARNIN**, les funérailles de **Mme Castelain**, née **Henriette Duriez**, décédée à l'âge de 30 ans. La défunte était l'épouse de M. Castelain, comptable de la brasserie de M. Ledoux, et la sœur de M. le Curé de Carnin.

Une foule nombreuse était venue apporter l'hommage de sa douloureuse sympathie.

Le deuil était conduit par MM. les Curés de Don et de Provin. La messe fut célébrée par M. le Curé d'Annœullin (Saint-Martin), assisté de M. le Curé du Sacré-Cœur et M. le Vicaire de Camphin.

Le corps a été transporté ensuite à Hallennes-lez-Haubourdin, où se fit l'inhumation.

— Mardi, à 9 h. 1/2 du matin, ont eu lieu à **SOMAIN**, les funérailles de **M. Henri Dusart**, mécanicien au chemin de fer du Nord, décédé accidentellement dans les tristes circonstances que nous avons relatées.

Une foule énorme se pressait aux funérailles. De nombreuses couronnes précédaient le cortège. Les cordons du poêle étaient tenus par les compagnons du défunt.

Le père et le frère du regretté mécanicien conduisaient le deuil.

A l'église, trop petite pour contenir la foule, l'offrande s'est prolongée jusqu'à la fin du service.

Au cimetière, M. Coquelin, ingénieur de la traction de Fives, a, en termes émus, retracé la vie du défunt et a, au nom de la Compagnie et du personnel adressé ses condoléances à la famille si douloureusement éprouvée.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Mardi, à 11 heures, a été célébré, à **HAUBOURDIN**, le mariage de **Mlle Denise Rose**, fille de M. et Mme Maurice Rose-Dubois, brasseurs, avec **M. Edouard Liagre**, ingénieur, fils de M. et Mme Liagre-Grandel, de Lille.

Le consentement des époux a été reçu par M. le chanoine Cateau, doyen d'Haubourdin, qui a célébré la messe. Dans les stalles du chœur avaient pris place MM. les chanoines Quillet et Cholot, de l'Université Catholique, et M. l'abbé Coulomb, vice-doyen honoraire.

— Lundi a été célébré, en l'église Sainte-Elisabeth, à **ROUBAIX** le mariage de **M. Maurice Lessens**, ingénieur à Lille, fils de feu M. Lessens-Cordonnier, avec **Mlle Thérèse Dautremer**, fille de M. et Mme Dautremer-Delfosse.

Les témoins étaient : pour le marié, Mlle Cécile Lessens, sa sœur, et M. René Motte, brasseur à Armentières, son cousin ; pour la mariée, Mme Gabrielle Ruffelet-Dautremer, sa sœur, et M. Albert Parent, industriel à Lannoy, son oncle.

— Mardi, a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à **ROUBAIX**, le mariage de **M. Jules Filpo**, fils de Mme veuve Filpo-Lézy, fabricante de tapis à Tourcoing, avec **Mlle Sophie Filpo**, fille de M. Jules Filpo-Coulin, propriétaire à Roubaix.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Edouard Filpo, négociant à Tourcoing, et Henri Lézy, industriel à Roubaix, ses oncles : pour la mariée, MM. Edmond Cousin, négociant à Mons-en-Barœul, son oncle, et Emile Poullet-Filpo, son beau-frère.

Pendant la messe, M. Jules Becquart, professeur de violoncelle au conservatoire de Roubaix, a traduit *Sérénade de Milenka*, et un *andante religioso* avec la finesse de doigté et l'expression dont il a le secret. M. Charles Denoyelle fils, l'excellent baryton tourquennois qu'on ne se lasse pas d'entendre, a également chanté deux morceaux de circonstance.

— Hier, à onze heures et demie, a été célébré en l'église Notre-Dame, à **ARMENTIERES**, le mariage de **Mlle Marie-Thérèse Colsne**, fille de M. et Mme Henri Colsne-Danset et petite-fille de Mme et de M. Colsne-Béghin, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, avec **M. Eug. Dufour**, fils de M. et Mme Dufour-Lescornez.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Colsne-Cautiez, son oncle, et M. D'Hausey, son beau-frère ; pour le marié, M. Léon Dufour, son frère et M. Lorent-Lescornez, son oncle.

M. l'abbé Debuchy, cousin de la mariée, a reçu le consentement des jeunes époux et a prononcé une touchante allocution.

Pendant la messe, M. Camille Laurent, organiste de la paroisse, a joué l'Entrée Nuptiale de S. Rousseau ; la Cantilène, de Dubois ; la Marche Nuptiale de Neuville, et la Marche du Tannhauser de Wagner. Un *O Salutaris*, de S. Rousseau, a été chanté par M. Wibaut, de Tourcoing, ainsi que le *Panis Angelicus*, de César Franck. Ce dernier morceau a été accompagné sur le violoncelle par M. Albert Laurent qui a exécuté ensuite le Cantabile de la 2e symphonie de Beethoven.

Une nombreuse et sympathique assistance emplissait l'église.

Nous présentons aux jeunes époux et à leurs familles nos meilleurs vœux et nos plus sincères félicitations.

— Hier a été célébré en l'église Sainte-Anastasie, à **HOUPLINES**, le mariage de **Mlle Laure Sion**, fille de M. Louis Sion-Chiens, négociant en bois à Houplines, avec **M. Emile Cuvelier**, fils de M. Cuvelier, brasseur à Comines.

Une nombreuse assistance était venue, par sa présence, témoigner ses sympathies aux deux familles et apporter aux jeunes époux leurs vœux de bonheur auxquels nous joignons les nôtres.

— Lundi, à onze heures, a été célébré en l'église de **SAINGHIN-EN-MELANTOIS**, le mariage de M. **M. Alphonse Rouzé**, fils des feux Rouzé-Lepoutre, cultivateur à Bouvines, avec **Mlle Sidonie Pollet**, fille de M. Louis Pollet-Rouzé, adjoint au maire de Sainghin.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. J.-B. Rouzé-Turbelin, de Sainghin et Louis Rouzé-Turbelin, de Baisieux, ses frères ; pour la mariée, MM. Jules Pollet, son frère et Jules Rouzé-Desbonnet, son oncle.

M. l'abbé Rouzé, vicaire à Saint-Maurice à Lille et frère du marié, a reçu le consentement des époux après leur avoir adressé une touchante allocution.

FEUILLETON N° 8

LE MAUVAIS PAS

par Jacques des Gachons

Il avait aussi la bonne habitude de préparer longuement ses excursions avant de les entreprendre. A l'aide de plans, de guides, de cartes et de vieilles géographies, il établissait un itinéraire exact et détaillé du tour qu'il allait entreprendre. Membre actif du Touring-Club il ne descendait que dans les hôtelleries ou auberges recommandées par cette société ; aussi connaissait-il, avant de partir, la somme exacte qu'il dépenserait somme d'ailleurs modeste à laquelle le papa Bouvent ajoutait toujours un louis ou deux pour l'imprévu que négligeait volontiers François.

Il avait déjà vu et noté à l'aquarelle presque toute la côte de l'Océan jusqu'au Finistère, la Normandie, tout le plateau central, les Vosges et la Savoie. La Touraine et le Poitou, provinces voisines du Berry, avait eu, comme il est naturel, ses premières visites. Cette année il avait décidé de faire le tour de Paris, à une dizaine de lieues des fortifications. Il ne connaissait pas encore l'Ile de France.

Il devait aller jusqu'à Etampes en chemin de fer, parcourir la vallée de la Juine, puis celle de l'Essonne. Par la Ferté-Alais, Maisse et Milly, il arriverait à Fontainebleau où il ferait une longue station. Il gagnerait ensuite Melun et Corbeil par les bords de la Seine. Par Brunoy et Boissy-Saint-Léger il atteindrait la Marne qu'il remontait jusqu'à Meaux. Il se ferait conduire de Meaux à Senlis pour gagner du temps et descendrait l'Oise ju'à Poissy. Son excursion se terminerait à Versailles, d'où, par la ligne de grande ceinture, il regagnerait, à Juvisy le chemin d'Orléans et du Berry.

Il se donnait un mois pour remplir son programme. Il emportait trois cent francs, des flanelles et du linge et de grosses tablettes de chocolat pour les après-midi de fringale loin des villages hospitaliers et du lait des fermes.

Toute la famille le conduisit à la gare, dans le char à bancs du cousin Parfait. Sur le quai, chacun exprimait un souhait, formulait un conseil. François n'écoutait guère déjà tout entier à son voyage.

Il adorait sa famille, mais, un mois par an, il n'était pas éloigné de lui préférer la bonne solitude du plein air, la route sonore, un coin de rivière, un troupeau qui piétine, un berger qui chante, un coucher de soleil, un bel orage qui noircit tout brusquement et le parfum des haies en fleurs. Il était distrait : le train avait dix minutes de retard.

— Mauvais signe, dit le cousin qui ne l'avait pas encore taquiné et qui le savait fort impressionné par les maléfices et les sortilèges. A ta place, je ne partirais pas aujourd'hui.

— Ah ! c'est malin ce que tu dis là ! répondit brusquement François qui ne chercha même pas une réplique honorable.

Mais le train arrivait, sans hâte, en bonhomme habitué à se faire régulièrement attendre. François passa de bras en bras :

— Tu nous écriras.

— Je vous enverrai une carte postale tous les soirs et une lettre le dimanche.

Le buste sorti de la portière, il serra de nouveau toutes les mains. Son wagon s'ébranla. François sourit.

La canne sous le bras, les mains en cornet autour de sa bouche, le cousin Parfait voulut avoir le dernier mot :

— Prends garde au Mauvais Pas ! cria-t-il au jeune peintre qui se contenta de hausser les épaules.

Dès le matin du second jour, il lui arriva une aimable aventure qui dérangea un peu son emploi du temps. Mais François se résignait volontiers aux modifications que les circonstances imprévues apportaient à son horaire ; il en était quitte pour échafauder, à coups d'indicateurs et de cartes, de nouveaux plans avec des étapes plus éloignées les unes des autres.

La vallée de la Juine est parsemée de châteaux, quelques-unes véritablement « princiers » la plupart modestes et charmants. C'est dans cette catégorie qu'il faut classer l'Olivette, miniature délicieuse, imitation Renaissance, qui arrêta brusquement le jeune peintre entre Chamarande et Lardy, à quelques heures d'Étampes. La veille, il avait pris toute une série de croquis et lavé vivement une aquarelle de la Tour de Guinette qui l'avait transporté à l'âpre temps de la reine Ingelburge. L'Olivette, avec son toit à l'italienne et ses fines guirlandes de bas-reliefs le fit songer à Ronsard, à Clouet et à François Ier roi de France dont il aimait à porter le nom.

En un instant, il avait jeté bas le sac, installé son petit pliant et ouvert sur ses genoux sa boîte d'aquarelle dont le couvercle lui tenait lieu de chevalet. La grille du château était grande ouverte ; sans façon, le jeune voyageur s'installa sur le côté de l'allée principale d'où l'on pouvait voir le château dominé, au loin, par un coteau boisé et, plus près, par un beau cèdre sombre, rigide et familier, qui semblait le gardien de ce séjour en l'absence des maîtres. Ce qu'on voyait du parc, en effet, ne laissait pas deviner un régisseur bien ordonné.

C'était un beau domaine abandonné.

Massifs, allées, pelouses tout se confondait sous une végétation qui, depuis de nombreuses années sans doute, ne connaissait plus de règle et était retournée de la civilisation, c'est-à-dire de l'état de jardin à l'état de nature. Çà et là, on apercevait le marbre clair d'une statue sur un socle bas, une colonnette de porphyre surmontée d'un vase de bronze ornementé, mais dans le vase il n'y avait point de fleurs et la statue semblait écarter de la main, pour se frayer un sentier, les liserons envahisseurs.

Aucun de ces détails ne choquait le jeune homme. Il professait même des opinions farouches à l'égard des prétendues améliorations apportées par l'humanité tracassière.

Les hommes sont une maladie pour la terre, avait-il coutume de dire.

Et si le château avait été la cause première, le parc aux herbes folles était la raison principale de l'émerveillement sincère de François. Aussi peignait-il avec ardeur, répandant les couleurs et la lumière.

Quel que soit le coin du monde où le hasard ait guidé un peintre, il n'a pas donné trois coups de pinceau que des gamins sortent de terre et forment le cercle autour de lui, bouches bées. Ils sont d'ailleurs discrets : ils s'approchent et s'en retournent sur la pointe des pieds, de peur de troubler l'inspiration de ce magicien qui sait, à l'aide de petits tubes de couleurs, mettre tout un paysage sur une feuille de papier.

A un moment, cette fois, les gamins s'écartent en se dandinant comme des canards qui barbotent dans la mare du voisin et qui se sentent surpris. François devina qu'un homme est derrière lui. Un badaud, sans doute ; peut-être un connaisseur ! Et le peintre, un peu énervé, travaille rapidement. Les gamins, un à un s'en vont, contents d'en être quittes pour la peur.

François ne s'est pas trompé. Après quelques minutes de silence attentif, la personne qu'il avait pressentie se montre, porte sa main à sa coiffure et dit, montrant un fauteuil pliant :

— Vous permettez, Monsieur ?

Le jeune peintre salue modérément et autorise à ce qu'on s'assoye près de lui, François est trop plongé dans son étude pour répondre plus poliment. Il remarque cependant que ce nouveau curieux était un beau vieillard qui valait la peine qu'on se dérangeât pour lui, ne serait-ce que pour se graver dans la mémoire ses nobles traits. François sait qu'il y a temps pour tout. Quand il aura terminé son aquarelle, il regardera son visiteur et lui fera meilleur accueil.

Le vieillard, d'ailleurs, installé près du peintre ne s'étonne de rien et couve des yeux le croquis du petit château qui, peu à peu, se dégage du parc fou d'alentour, éclatant d'une lumière dorée qui le transforme en une sorte d'énorme bijou précieusement ciselé.

— Savez-vous, mon petit ami, que vous avez beaucoup de talent ! Est-ce que vous êtes de ce pays-ci ? Je ne vous connais pas.

François qui est aux dernières touches de son aquarelle, pose sa boîte à terre et se lève pour s'étirer et pour saluer. Il remarque alors que le vieillard porte un large béret de velours rouge : il habite donc tout près de là. Aussi le jeune peintre, au lieu de répondre, interroge à son tour :

(*A suivre*).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les R.R. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Ch. Veau